

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **23 octobre 2023**, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Yves Bourassa, conseiller #1
Véronique Lemire, conseillère #2
Linda Pomerleau, conseillère #3
Michel Ayotte, conseiller #5
Luc Bernèche, conseiller #6

Siège #4, vacant

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée à 19h00.

7353-10-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions
- 4 Octroi de contrat à l'entreprise Geninovation pour la réalisation de l'étude géotechnique dans le cadres des travaux d'assainissement des eaux usées
- 5 Achat d'une banque d'heures avec Numérique.ca (siteweb de la municipalité)
6. Demande du ministère des transports concernant l'autorisation à la CPTAQ : lots 4 314 663-p et 4 314 665-p du cadastre du Québec (route 101 Nord) pour une superficie d'environ 0.10 hectare
7. Fermeture complète du chemin des Bouleaux
8. Période de questions
9. Prochaine séance le 13 novembre 2023
10. Levée de la séance

Période de questions

Aucune question n'est posée.

7354-10-23

OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE GENINOVATION POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de l'étude seront financés dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme PRIMEAU 2023 et du programme de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QU'un soumissionnaire (Geninovation) a déposé une offre qui a été jugée conforme au prix de 113 733,27\$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

IL EST PROPOSÉ par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer le contrat de réalisation de l'étude géotechnique (No de Projet 2023-01) dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées à Geninovation, au montant de 113 733,27 \$ taxes incluses.

7355-10-23

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES AVEC LA COMPAGNIE NUMÉRIQUE.CA (SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ)

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'achat d'une banque de temps (10/heures), au coût de 1 218 \$ taxes en sus avec la compagnie Numérique.ca, pour de l'assistance technique.

7356-10-23

AVIS D'UNE DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOTS 4 314 663-P ET 4 314 665-P DU CADASTRE DU QUÉBEC (ROUTE 101 NORD) POUR UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 0.10 HECTARE

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée (changement de 2 ponceaux) n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes pour les activités agricoles) et que la faible superficie demandée n'aura pas d'impacts négatifs sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres terrains disponibles en zone blanche, pour un tel projet nécessitant le remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande du ministère des Transports est conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents, d'accepter la demande d'autorisation telle que présentée par le Ministère des Transports étant conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle de la MRC.

DE transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) un avis favorable à la demande du ministère des Transports.

7357-10-23

RÉSOLUTION - FERMETURE COMPLÈTE DU CHEMIN DES BOULEAUX

ATTENDU QUE le ponceau sur le chemin des Bouleaux à la hauteur du 3.7 km côté Ouest et à la hauteur du 2.3 km coté Est, est problématique depuis le 2 septembre 2021;

ATTENDU Qu'à la suite de pluie abondante survenue le 15 juillet 2021, un glissement de terrain est survenu audit ponceau sur le chemin des Bouleaux;

ATTENDU QU'en plus du glissement de terrain un effondrement dans le ponceau s'est produit et a réduit considérablement la circulation fluide du débit d'eau;

ATTENDU QU'à la suite d'une inspection faite par l'inspecteur municipal monsieur Luc St-Jean, les membres du conseil prennent la décision de barrer le chemin de Bouleaux;

ATTENDU QUE le vendredi 3 septembre 2021 un muret de blocs de béton est mis en place pour interdire aux usagers de passer sur ledit ponceau ;

ATTENDU QUE le muret de blocs de béton n'est pas respecté et que les usagers de cette route déplacent constamment le muret en bordure de la route. Ce qui permet de rétablir la circulation dans les deux sens sur ledit ponceau ;

ATTENDU QU'a plusieurs reprises la municipalité a remis le muret de blocs de béton en place, mais les citoyens/passants persistent à les remettre en bordure de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil décident donc, de mettre des affiches avec le message de chaque côté « Passage à vos risques » et ajoute une caméra sur chaque côté (Ouest et Est) afin de se protéger d'une éventuelle poursuite judiciaire;

ATTENDU QU'à la demande du ministère de la Sécurité publique (ci-après appelé MSP) plusieurs études d'ingénierie ont été effectuées par des ingénieurs afin d'évaluer la stabilité du sol à cet endroit;

ATTENDU QU'après avoir reçu les résultats des Études d'ingénieries demandés par le MSP il est confirmé que le ponceau existant ne répond plus aux exigences du débit d'eau actuel;

ATTENDU QU'une recommandation faite par les ingénieurs dans le dossier est de changer le ponceau existant par un ponceau plus gros, et ce afin d'éviter un autre glissement de terrain;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, lutte contre le réchauffement climatique (ci-après appeler MELCC);

ATTENDU QUE la municipalité doit aussi obtenir une autorisation du ministère de la Protection de la faune ;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été placée au MSP et au ministère des Transport et mobilité durable (ci-après appelé MTMD);

ATTENDU QU'une réponse favorable a été reçue du MSP au montant de 50% de la facture des réparations dudit ponceau, et à 100% sur les études d'ingénieries demandées par le MSP;

ATTENDU QU'une réponse négative a été reçue du MTMD pour le projet de réparation dudit ponceau;

ATTENDU QU'après avoir reçu tous les certificats, autorisations des ministères impliqués dans ce dossier la municipalité a déposé un appel d'offres sur le SEAO afin d'obtenir des soumissions pour faire entreprendre le remplacement total du ponceau sur le chemin des Bouleaux;

ATTENDU QUE depuis les 10 derniers jours il pleut sans arrêt et qu'à la hauteur du ponceau problématique la situation s'est considérablement détériorée et oblige une fermeture obligatoire et immédiate dans les deux sens ;

ATTENDU QU'une tranchée de 3 mètres sera creusée afin d'interdire tout accès dans les deux voies sur cette partie du chemin des Bouleaux qui est devenu très dangereux;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

QU'une inspection est faite afin de réévaluer la situation dudit ponceau ;

QUE vu la précarité dudit ponceau une fermeture immédiate est obligatoire et urgente afin de protéger les usagers de cette route.

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents de creuser une tranchée de 3 mètres de profond sur ledit ponceau, de replacer le muret de blocs de béton de chaque côté du sinistre avec un remplissage de gravier afin que la possibilité de les mettre en retrait sur la chaussée soit impossible

Il est aussi résolu que des enseignes avec la mention « cul-de-sac » soient fixées à chaque entrée dudit chemin ;

Il est aussi résolu que le site où la tranchée a été faite soit sur surveillance d'une caméra 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il est aussi résolu que la municipalité dépose à nouveau un appel d'offres pour services professionnels pour faire les réparations nécessaires au (3.7 km côté Ouest et à la hauteur du 2.3 km coté Est) afin de permettre la réouverture du chemin des Bouleaux dans un délai raisonnable.

Prochaine séance le 13 novembre 2023

Période de questions

Aucune question n'est posée.

7358-10-23

Levée de la séance

Levée de la séance à 19h07, est proposée par Luc Bernèche.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.